MaG' VITI-OENO

Bulletin n°17 du 22 juin 2016

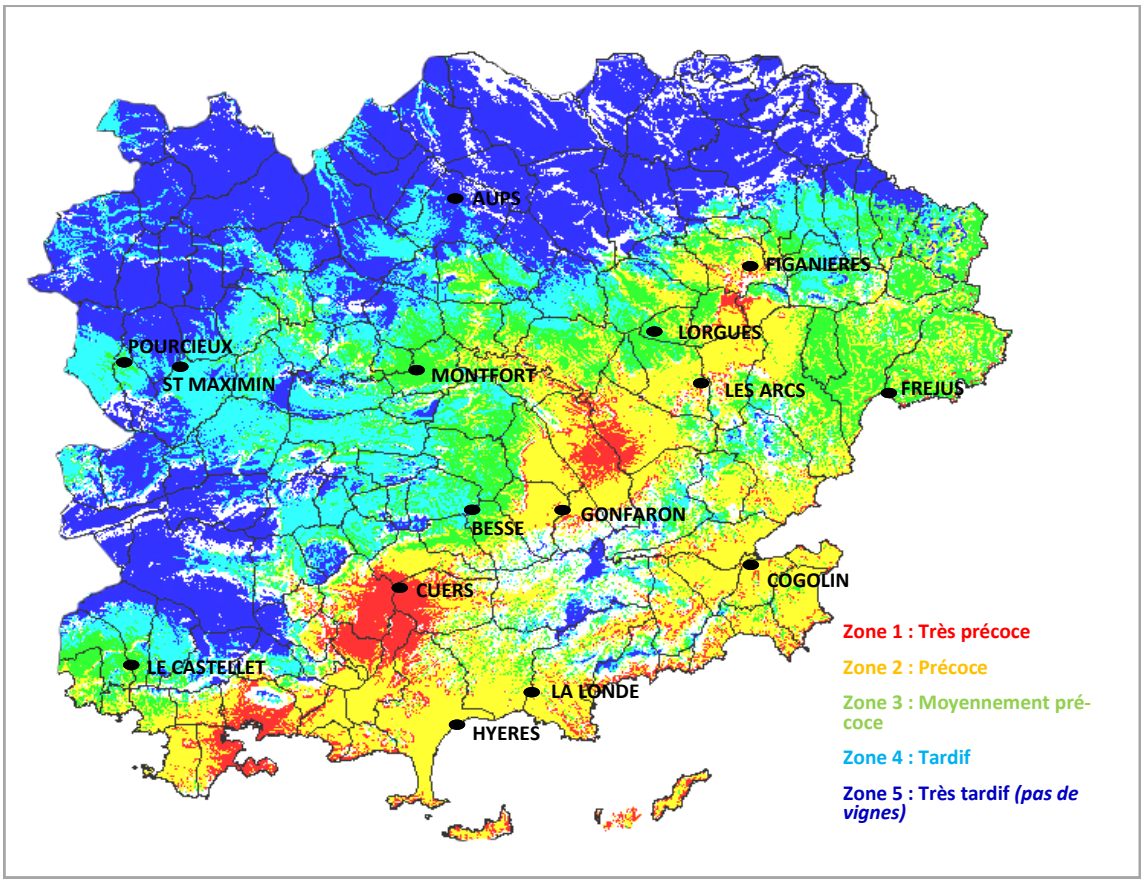

Phénologie (observations sur grenache)

Stade observé	Pleine floraison	Baies 2-3 mm	Baies 4-6 mm	Baies 8-10 mm	Baies 10-12 mm	Fermeture de la grappe
ZONE 1			**- avancé**	**majoritaire**		**+ avancé**
ZONE 2		**- avancé**		**majoritaire**		**+avancé**
ZONE 3	**- avancé**		**majoritaire**	**+ avancé**		
ZONE 4	**- avancé**	**majoritaire**	**+ avancé**			

FLASH

MILDIOU

Risque localement en hausse.
Sortie faible de taches sur feuilles.

OIDIUM

Repiquages assez fréquents sur feuilles et sortie de symptômes sur grappes.

EVENEMENTS

Formation Entretien des berges le 30 juin (Pierrefeu)

Soirées du Rosé : 28 (Trets) et 29 juin (Flassans).
Infos et inscriptions sur *centredurose.fr*

METEO

Accédez aux données météo détaillées sur le site du CIRAME.

Préconisations rédigées à partir du BSV n°15 du 21 juin 2016 consultable en cliquant sur le lien ci-après : ***Accéder au Bulletin de Santé du Végétal***
Réalisation du bulletin par la Chambre d'Agriculture du Var - Pôle Entreprises / Services Viticulture et Environnement
Equipe de rédaction : Marine Balue, Clémence Boutfol, Mathieu Combier, Eléonore Guinot, Garance Marcantoni, Gisèle Ventre.
Avec la participation des techniciens viticoles départementaux.
La Chambre d'agriculture du Var est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Pluviométrie

Des précipitations ont touché le département en milieu et en fin de semaine dernière, les 15, 16, 18 et 19 juin.

Du fait de leur caractère orageux, les cumuls de pluie sont très variables selon les endroits, mais souvent importants. Ils ont pu occasionner des contaminations et des lessivages.

Voici les cumuls enregistrés sur notre réseau de stations météo :

Stations	Derniers épisodes pluvieux notables				Total
	15	16	18	19	
Cogolin	10	0,5	0	1	**11,5**
Fréjus	16,5	1,5	4	1,5	**23,5**
Le Castellet	24	0	0	0	**24**
Hyères	29	10,5	0	0,5	**40**
La Londe	21,5	5,5	0	2,5	**29,5**
Gonfaron	22,5	8	0,5	7	**38**
Cuers	30,5	1,5	0	0	**32**
Pourcieux	1,5	0,5	0	0	2
Besse s/Issole	20,5	6,5	0	0	**27**
Saint Maximin	0	0	0	0	0
Montfort s/Argens	18	1	2	0,5	**21,5**
Les Arcs s/Argens	14	8,5	4,5	4	**31**
Figanières	11	17,5	3,5	6	**38**
Lorgues	6,5	4	4	0	**14,5**
Aups	14	8,5	4,5	4	**31**

Mildiou

Description de la maladie

*Voir **Guide des Vignobles 2016 p16-19** et fiche disponible **ici.***

Observations

• **Quelques sorties de taches** (contaminations primaires ou repiquages) sont notées par endroits sur jeunes feuilles de grenache principalement : Lorgues, Saint-Antonin, Carcès, Flassans, Brignoles, Grimaud… Ces symptômes sont conséquents aux **pluies de fin mai à début juin**, parfois associées à la difficulté à respecter les cadences de renouvellement de traitements, en raison des périodes de vent et d'orages répétés.

• **Aucun symptôme sur grappe** n'est observé sur notre réseau de parcelles, à l'exception des parcelles « observatoires non traités », où des attaques assez fortes ont démarré sur grappes.

• Les pluies **des 15 au 19 juin** ont pu localement provoquer des contaminations d'intensité moyenne. Les symptômes devraient apparaître autour du 27 juin selon les modèles.

Risque

Valeurs des EPI en hausse ou forte hausse sur les secteurs arrosés la semaine dernière; stables ou en baisse ailleurs.

• **Risque faible à moyen,** en cas de pluie, sur secteurs sans symptôme.

• **Risque moyen à fort** en cas de pluie, sur parcelles présentant des symptômes.

Préconisations

• **Cas général :** renouveler le traitement en fin de rémanence avant les prochaines pluies annoncées.

• Le passage sur une stratégie à base de cuivre peut s'envisager sur les parcelles précoces, en renouvelant la protection avant une pluie annoncée, si elle intervient dans les 10 jours après le traitement (car pousse active et jeunes pousses non protégées).

Pour l'instant, pas de pluie annoncée pour les 10 prochains jours (ou rares averses ce week-end). Mais les prévisions sont très variables ces jours-ci. Surveiller la météo.

Toutes les spécialités peuvent être utilisées en ce moment, les produits systémiques étant appropriés à cette période de pousse active.
Ex de spécialités : Slogan (fosétyl-al +métirame de zinc) à 4 kg/ha; Enervin (ametoctradine+métirame) à 2,5 kg/ha;.

Viticulture biologique : même stratégie avec traitement à base de cuivre, avant les pluies, à 400 à 600g de cuivre métal/ha. *Ex: BB RSR Disperss (sulfate de cuivre) entre 2 et 3 kg/ha; Nordox 75 wg (oxyde cuivreux) entre 0,530 et 0,8 kg/ha.*
Renouveler après lessivage (15 à 20 mm) et/ou après une croissance de 20 cm pour protéger les nouveaux organes formés.

Pas d'alternative aux traitements

Prophylaxie

• Limiter les mouillères
• Supprimer les pampres
• Limiter la vigueur et l'entassement du feuillage

Préconisations rédigées à partir du BSV n°15 du 21 juin 2016 consultable en cliquant sur le lien ci-après : ***Accéder au Bulletin de Santé du Végétal***
Réalisation du bulletin par la Chambre d'Agriculture du Var - Pôle Entreprises / Services Viticulture et Environnement
Equipe de rédaction : Marine Balue, Clémence Boutfol, Mathieu Combier, Eléonore Guinot, Garance Marcantoni, Gisèle Ventre.
Avec la participation des techniciens viticoles départementaux.
La Chambre d'agriculture du Var est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Anti-mildiou associés

Attention au calcul de la persistance d'action des produits couplant produits pénétrants et de contact.

Les substances actives concernées :

- **Pénétrant** actif 6 jours : Cymoxanil
- Produits de **contact associés** actifs 10 jours si non lessivés : Cuivre, Folpel, Mancozèbe, Métiram, Dithianon

Exemple de spécialités commerciales :

- Selva (4L/ha), Dinamik (3L/ha), Badger (3kg/ha), Cuprofix CM activé Disperss (5kg/ha), …

La persistance d'action indiquée sur le produit est de 8-10 j, calculée hors lessivage et en situation de faible pression. **En cas de pluies supérieures à 20-25 mm, le bénéfice du produit de contact est perdu** et il ne faut alors **se fier qu'à la persistance d'action du produit pénétrant** d'environ 6 j.

Exemple : Durée d'action de SARMAN F (Cymoxanil + Folpel, 3 L/ha) dans différentes conditions

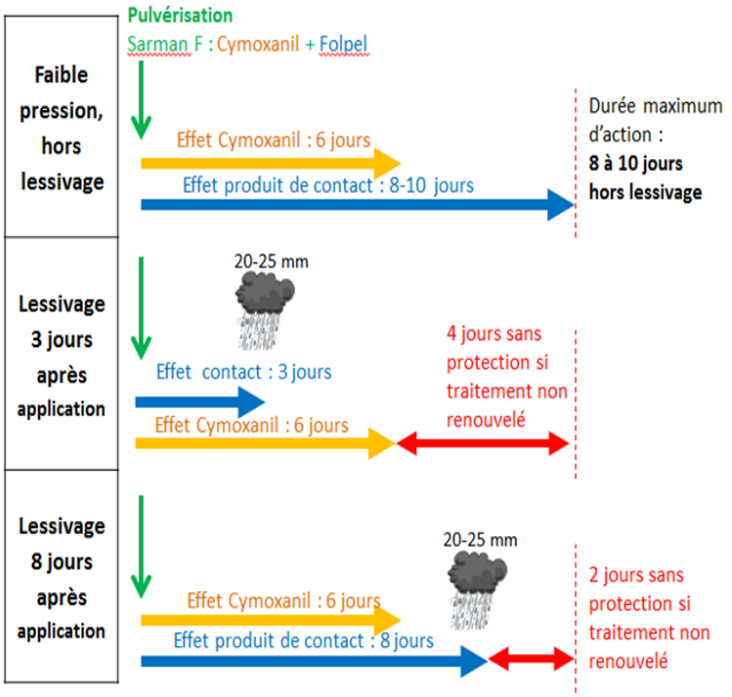

Raisonner la durée de protection vous permet de réajuster votre cadence de traitement et ainsi d'éviter les périodes sans protection.

⚠ **Risques de résistance** avec le cymoxanil : la stratégie de traitements ne doit pas se baser uniquement sur des spécialités à base de cymoxanil.

Oïdium

Description de la maladie

*Voir **Guide des Vignobles 2016 p20-21** et fiche disponible **ici**.*

Observations

- **Repiquages assez fréquents sur feuilles** sur tous cépages. La fréquence d'observation de repiquages sur feuilles est notable cette année, encore en cette période.
- **Des symptômes sur grappes** commencent à sortir plus fréquemment : sur 38 parcelles observées cette semaine sur notre réseau, 5 présentent des symptômes sur grappes à des fréquences allant de 4 à 35%. Les intensités d'attaques restent faibles dans l'ensemble (autour de 2%). Les symptômes sont observés en particulier sur carignan, chardonnay, tibouren, mais aussi ponctuellement sur grenache et cinsaut.

Risque

- **Fort** sur tous les secteurs.

Préconisations

- **Cas général** : la protection du vignoble doit être maintenue sans faille jusqu'à fermeture complète des grappes. Prévoir un renouvellement de protection en fin de rémanence du dernier traitement, après une pousse de 20 cm ou un lessivage en cas de produit de contact.
  Ex : Impala (fenbuconazole) 0,75 l/ha, Prosper (spiroxamine) à 0,6 l/ha, Vivando (métrafénone) 0.2 l/ha; Kolthior (soufre mouillable) à 12.5 kg/ha.
- La pousse étant active et la pression forte, un resserrement des cadences peut être envisagé, ainsi qu'un recours au poudrage, notamment pour son effet stoppant sur une attaque avérée. *Ex : Fluidosoufre (soufre sublimé) à 25 kg/ha*

Viticulture biologique : même stratégie avec traitement à base de soufre. *Ex : Thiovit Jet Microbille, Microthiol SP Disperss (soufre mouillable) à 12.5 kg/ha; Fluidosoufre (soufre sublimé) à 25 kg/ha.*
Renouveler le traitement après lessivage et/ou après pousse et/ou en fin de persistance d'action (10 j environ)

Pas d'alternative aux traitements.

Prophylaxie

- Favoriser l'insolation des grappes (par l'ébourgeonnage, le relevage).

Préconisations rédigées à partir du BSV n°15 du 21 juin 2016 consultable en cliquant sur le lien ci-après : ***Accéder au Bulletin de Santé du Végétal***
Réalisation du bulletin par la Chambre d'Agriculture du Var - Pôle Entreprises / Services Viticulture et Environnement
Equipe de rédaction : Marine Balue, Clémence Boutfol, Mathieu Combier, Eléonore Guinot, Garance Marcantoni, Gisèle Ventre.
Avec la participation des techniciens viticoles départementaux.
La Chambre d'agriculture du Var est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Black Rot

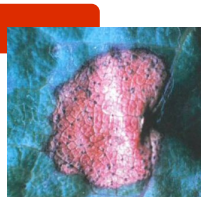

Description de la maladie

*Voir **Guide des Vignobles 2016 p22**.*

Observations

• **Quelques nouvelles taches très ponctuelles** sont observées **sur feuilles** sur notre réseau varois, ainsi qu'hors du réseau.

• Aucun symptôme n'est observé sur grappes.

• Les pluies du 15 au 19 juin ont pu être localement contaminatrices et les conditions météo de la semaine dernière ont été favorables au champignon sur les parcelles présentant la maladie. La sortie des symptômes pourrait avoir lieu autour du 6 juillet.

Risque

La période de forte sensibilité (nouaison à fermeture de la grappe) est atteinte sur les zones 1, 2, 3 voire 4.

- **Risque faible** sur les parcelles sans symptôme en 2015 et actuellement sans symptôme.
- **Faible à moyen** en cas de pluie sur parcelles sans symptôme mais avec maladie en 2015.
- **Moyen à fort** en cas de pluie sur parcelles avec symptômes en 2015 et 2016.

Préconisations

- **Aucune intervention** n'est à prévoir dans les parcelles où la maladie était absente en 2015 et sans symptôme actuellement.
- En cas de doute sur des symptômes ou pression présente l'an dernier, contacter votre conseiller de terrain.

En cas de traitement, privilégier des produits à base d'IDM du groupe I. Ex : Systhane new (myclobutanil) à 1l/ha. Des produits anti-mildiou homologués contre le Black-Rot sont aussi envisageables. Ex : Ganéor 75 à 1,86 kg/ha.

Pas d'alternative au traitement.

Vers de la grappe (voir fiche jointe)

Description de la maladie

*Voir le **Guide des Vignobles 2016 p43 à 46**.*

Observations

- Vols de 2ème génération en cours sur toutes les zones.
- 1ères pontes observées en zones 1 à 3. Les fréquences de pontes restent faibles à nulles sur notre réseau de parcelles. Elles atteignent parfois le seuil de nuisibilité.
- Des niveaux de pontes élevés sont signalés très localement hors réseau.

Risque

- **Nul à faible** dans l'ensemble
- **Fort localement**

Préconisations

• **Cas général : pas d'intervention** compte tenu du faible niveau de pression général.

• Cas où, après comptage minutieux des glomérules et des pontes, le seuil des 10% est dépassé : une intervention est envisageable, aux dates suivantes :

	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Ovicide	Trop tard	Jusqu'au 25/6	Jusqu'au 27/6	21/6 au 30/6
Larvicide	17 au 25/6	25 au 3/7	27/6 au 4/7	Trop tôt

Pour les ovicides, intervenir quand les baies sont bien formées. L'application doit viser les grappes et être réalisée en face par face.

Ex ovicides : Affirm (emamectine) à 1,5 kg/ha, Coragen (chlorantraniliprole) à 0,175 kg/ha.

Ex larvicides : XenTari (Bacillus Thuriengiensis dit BT) à 1 kg/ha, Magéos MD (famille des pyréthrinoïdes, alphaméthrine) à 0,1 kg/ha. Success 4 (spinosad) à 0,1 l/ha à préférer si cochylis.

Viticulture biologique : seules les spécialités Bt et Spinosad sont autorisés. Ex : Xentari (*Bacillus thuringiensis*) 1 kg/ha; Succes 4 (Spinosad) 0.1 l/ha, à positionner au stade « tête noire »

Pas d'alternative au traitement.

Formation : entretien des berges

Vous avez été confrontés à des dégâts sur vos berges suite à des inondations? Vous ne savez pas si vous avez le droit d'intervenir et comment réhabiliter ces berges effondrées? Vous craignez de mal faire ou d'être verbalisés?

Afin de répondre à toutes ces interrogations, la Chambre d'Agriculture vous propose **une formation d'une journée pour tout savoir sur l'entretien des berges et des cours d'eau** et **connaître les droits et les devoirs** des agriculteurs riverains, **le 30 juin à Pierrefeu.**

Programme détaillé de la formation en cliquant ici.

Infos et inscriptions auprès de :

Cécile LEMOINE - Tél : 04 94 12 32 82

formation@var.chambagri.fr

Préconisations rédigées à partir du BSV n°15 du 21 juin 2016 consultable en cliquant sur le lien ci-après : ***Accéder au Bulletin de Santé du Végétal***

Réalisation du bulletin par la Chambre d'Agriculture du Var - Pôle Entreprises / Services Viticulture et Environnement

Equipe de rédaction : Marine Balue, Clémence Boutfol, Mathieu Combier, Eléonore Guinot, Garance Marcantoni, Gisèle Ventre.

Avec la participation des techniciens viticoles départementaux.

La Chambre d'agriculture du Var est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceu-

Les abeilles butinent, protégeons les!

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. **Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits**, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, **pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats**.
2. Par dérogation, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, en dehors de la présence des abeilles, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une **mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence des abeilles".**
3. Il ne faut appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. Afin d'assurer la pollinisation des cultures, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut veiller à **informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut éviter toute dérive lors des traitements phytosanitaires.

Soirées du Rosé

Chaque année, le *Centre du Rosé* propose des conférences décentralisées, afin de **communiquer aux vignerons et vinificateurs les résultats des recherches les plus récentes,** en comité restreint et par zone géographique.

Cette année, les Soirées du Rosé auront lieu :

- le **28 juin 2016,** au Château Grand Boise, **à Trets**
- le **29 juin 2016,** au Comptoir des Vins, **à Flassans sur Issole**.

Trois sujets d'actualité seront abordés :

- Evolution des vins Rosés dans le monde
- Gestion de l'azote et expression aromatique
- Typicité des vins Rosés de Provence
- Autres brèves informations techniques.

Les conférences débutent **à 17h** et sont suivies d'un cocktail dînatoire.

Co-organisation : Centre du Rosé, IFV, Chambre d'agriculture du Var, avec le soutien du CIVP, du Conseil Régional PACA, de France Agrimer.

Inscriptions en ligne : www.centredurose.fr

Vos contacts

Marine Balue
Conseillère viticole
Tél : 04 94 99 74 04

Clémence Boutfol
Conseillère viticole
Tél. : 04 94 99 74 15

Mathieu Combier
Conseiller viticole
Tél. : 04 94 99 74 01

Franck Fourment
Chef du Service Cultures pérennes
Tél : 04 94 99 74 11

Eléonore Guinot
Conseillère viticole
Tél. : 04 94 99 74 16

Garance Marcantoni
Conseillère viticole
Tél. : 04 94 12 32 91

Rémi Pécout
Conseiller arboriculture
Tél. : 04 94 99 74 07

Gisèle Ventre
Conseillère viticole
Tél. : 04 94 99 74 15

Antenne de VIDAUBAN
Elisabeth Cardona - Assistante
70, Avenue du Président Wilson
83 550 VIDAUBAN
Tél. : 04 94 99 74 13
www.chambre-agriculture83.fr

Préconisations rédigées à partir du BSV n°15 du 21 juin 2016 consultable en cliquant sur le lien ci-après : ***Accéder au Bulletin de Santé du Végétal***
Réalisation du bulletin par la Chambre d'Agriculture du Var - Pôle Entreprises / Services Viticulture et Environnement
Equipe de rédaction : Marine Balue, Clémence Boutfol, Mathieu Combier, Eléonore Guinot, Garance Marcantoni, Gisèle Ventre.
Avec la participation des techniciens viticoles départementaux.
La Chambre d'agriculture du Var est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceu-